

Notre vision

Notre mission

Nos trajectoires

Nos luttes

Femmes Autochtones du Québec
1974 - 2019

Kahnawake 2018

Sommaire

Jalons historiques	3	Depuis 2011	9
Hommage aux présidentes	4	À travers le temps	10
Création de l'Association.....	5	Grands dossiers	12
Les premières années: 1974-1980.....	6	Égalité juridique.....	12
Des conférences constitutionnelles à la		Violence	13
Commission royale sur les peuples autochtones:		Leadership	14
1981 à 1996	7	Relations avec les Nations.....	15
Le tournant du siècle : 1997-2010	8	Actions.....	16
		Bibliographie	19

Auteurs

Carole Lévesque, professeure titulaire, Institut national de la recherche scientifique

Viviane Michel, présidente, Femmes autochtones du Québec

Carole Bussièrès, directrice générale, Femmes autochtones du Québec

Collaboration à la collecte et au traitement de l'information : les stagiaires de DIALOG

Sarah-Maude Belleville-Chénard, Morgane Bonamy, Hubert Forget, Stéphane Guimont Marceau, Alexe Lépine-Dubois, Kim Méthot, Kim Paradis.

Édition

Cindy Rojas, INRS

Laurence Desmarais, INRS

INRS
UNIVERSITÉ DE RECHERCHE

Réseau de recherche et de
connaissances relatives aux
peuples autochtones

DIALOG

1869

L'Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages

Première loi canadienne refusant le statut d'Indienne à une femme indienne qui épousait un non-Indien et qui empêchait ses enfants d'acquérir ce statut. « Reprises dans l'Acte des Sauvages de 1876, ces dispositions ont été maintenues jusqu'en 1985 » (CRPA, Vol. 1 : 327). Elle impose aussi aux femmes se mariant avec un Indien et leurs enfants d'appartenir à la bande du mari. Cet acte refuse aux femmes le droit de vote aux élections des bandes; l'interdiction sera abrogée en 1951.

1876

Acte des Sauvages : La Loi sur les Indiens

Cette loi renforce les dispositions discriminatoires de la loi de 1869. Elle précise que seuls les Indiens de sexe masculin peuvent voter sur les décisions de cession des terres de la réserve. La femme mariée à un non Indien peut cependant conserver son droit de toucher ses annuités, mais ce droit sera altéré avec la refonte de la loi de 1920 (Jamieson 1978).

1884

Modifications de l'Acte des Sauvages

Tout Indien détenteur d'un billet de location sur une terre de réserve a dorénavant le droit de rédiger un testament. « Pour bénéficier de cet héritage, son épouse devait vivre avec lui au moment de son décès et être "une femme de bonnes mœurs", selon les critères établis par les autorités fédérales » (CRPA, Vol. 1, 1996 : 324).

1951

Amendement à la Loi sur les Indiens

Introduction du Registre des Indiens qui identifie les personnes détenant un statut d'Indien(ne) en vertu de la loi. Cette dernière prévoit aussi l'émancipation obligatoire des femmes épousant un non-Indien. Six-mille-trois-cent-une (6301) émancipations involontaires furent enregistrées entre 1951 et 1975, année où cette pratique fut abolie (DAI 1958 : 34-35).

1967

Création de l'association Droits égaux pour femmes indiennes

Mary Two-Axe Early, membre de la nation mohawk de Kahnawake, a joué un rôle déterminant dans la défense des droits de la personne au Canada et dans les Amériques. Ayant constaté les injustices perpétrées à l'endroit des femmes indiennes ayant marié un non Indien, en plus d'avoir subi un tel préjudice elle-même, elle fonde le mouvement Droits égaux pour femmes indiennes (DÉFI) en 1967, mouvement à l'origine de la création de l'Association des femmes autochtones du Québec en 1974.

1967

à
1970

Commission Bird

Des représentantes de DÉFI se déplacent à Ottawa pour présenter un mémoire sur la situation discriminatoire vécue par les femmes dans le cadre de la *Loi sur les Indiens* lors des audiences de la Commission royale d'enquête sur la situation des femmes au Canada (Commission Bird). Dans son rapport déposé le 7 décembre 1970, la Commission dénonce la discrimination envers les femmes autochtones dans la *Loi sur les Indiens* et recommande qu'elle soit modifiée pour faire en sorte qu'une femme indienne qui épouse un non Indien puisse conserver son statut et le transmettre à ses enfants (AFAQ 1978, CRESF 1970).

Hommage aux présidentes



Margaret Horn
1974



Sylvia Watso
1974



Colette Boudrias
1975



Monique Saoui
1976



Evelyn O'Bomsawin
1977-1983



Mary Two Axe Early



Bibiane Courtois
1983-1987



Michèle Rouleau
1987-1992



Jacqueline Kistabish
1992-1998



Michèle-Taïna Audette
1998-2004
2010-2012



Ellen Gabriel
2004-2010



Viviane Michel
2012-...

En 1974, lors de sa fondation, des femmes indiennes de tous les milieux ont senti le besoin de se regrouper pour faire connaître leurs besoins et leurs priorités. Elles ont vu que les problèmes des femmes indiennes qu'elles soient Montagnaises, Algonquines, Mohawks ou autres se ressemblent beaucoup. Elles ont vu qu'elles étaient isolées entre elles, qu'elles habitent en bordure d'une réserve, dans une réserve, dans un village ou même une ville. Elles jugeaient que toutes les femmes indiennes avaient leur mot à dire sur l'éducation que leurs enfants reçoivent, et sur la transmission de la culture à leurs enfants, pour qu'ils deviennent des hommes et des femmes fiers. Elles voulaient aussi que les femmes indiennes qui le désirent puissent se former pour améliorer leurs chances de travailler. Elles voulaient contribuer avec les autorités locales à améliorer les services de santé qui sont offerts dans leur communauté. Elles voulaient pouvoir faire quelque chose contre les abus de drogues et d'alcool dans leur communauté. En définitive, les femmes voulaient participer davantage à la vie de leur communauté.

(AFAQ 1980a : 1)

Création de l'Association

L'Association des Femmes Autochtones du Canada a été créée en janvier 1974. Quelques mois plus tôt, Madame Margaret Pichovich de l'Alliance Laurentienne des Métis et des Indiens non statués faisait remarquer qu'au cours des voyages effectués dans le cadre de son travail, elle s'était rendue compte que les femmes autochtones du Québec étaient non seulement mal représentées aux différentes délégations mais encore qu'elles semblaient mal informées des activités autochtones dans le reste du Canada.

À ce moment, il fut convenu de créer l'Association des Femmes Autochtones du Québec. La réunion du comité de planification de la future association eut lieu à l'Hôtel Laurentien les 30 et 31 mars 1974.

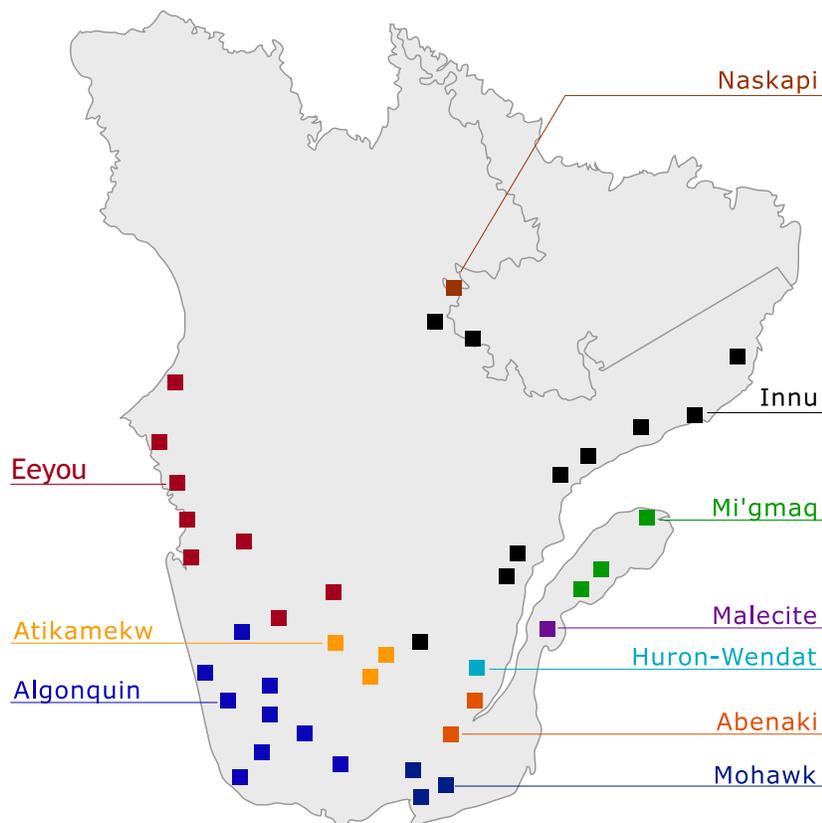
Les 25 et 26 juillet de la même année se tenait la réunion de fondation de l'Association des Femmes Autochtones du Québec, au collège Loyola, présidée par Madame Gloria George.

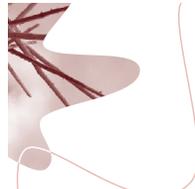
Il s'agit d'une association exclusivement féminine parce que les besoins considérés comme primordiaux par les hommes et les femmes sont souvent très différents. L'Association est donc un excellent moyen pour chaque femme autochtone de la province de se faire entendre.

À partir de 1976 des projets ont été mis sur pied pratiquement tous les étés pour mieux faire connaître les aspirations de la population desservie. Face aux gouvernements fédéral et provincial des résolutions ont été soumises pour la défense des droits des femmes autochtones. (AFAQ 1980b : 1-2)

Les nations autochtones du Québec

Quebec Native Nations





Les premières années : 1974-1980

1974 **Fondation de l'Association des Femmes autochtones du Québec**

Dans la foulée de la création de l'Association des femmes autochtones du Canada en 1973, des femmes autochtones du Québec fondent l'Association des Femmes autochtones du Québec pour assurer une meilleure représentation de leurs perspectives (Lévesque 1993).

1977 **Réveille-toi, Femme autochtone!**

Premier mémoire déposé au comité de révision de la *Loi sur les Indiens*. L'Association « recommande que la femme indienne ne soit plus dépouillée de son statut dans le cas d'un mariage avec un non-Indien ». Le mémoire est acheminé à la plupart des associations autochtones de la province et à la Fraternité des Indiens du Canada (AFAQ 1980a; Morissette et Rouleau 1982).

1977 **Opposition à l'adoption d'enfants autochtones hors de la communauté**

En commission parlementaire, l'Association présente le mémoire intitulé *Protégeons nos enfants* : « L'adoption d'enfants indiens par des Blancs constitue une plaie [...] Non seulement l'enfant perd son statut, mais il est coupé de sa langue et de sa culture. Très souvent il ne sait même pas qu'il est Indien » (AFAQ 1980a : 88).

1978 **Être ou ne pas être... femme indienne au Québec**

Production du premier texte de sensibilisation faisant état des effets de la perte de statut des femmes indiennes et racontant les dix ans de lutte pour faire modifier la *Loi sur les Indiens* (AFAQ 1978).

1978 **Des alliances nouvelles**

Devant la menace imminente de l'expulsion de femmes non statuéées de leur communauté, l'Association s'allie à la Fédération des Femmes du Québec (FFQ) et à la Commission des droits de la personne; des lettres de protestation sont envoyées au ministère des Affaires indiennes (AFAQ 1980b).

1979 **Manifestations de solidarité**

Des femmes de la réserve Tobique au Nouveau-Brunswick marchent de Kanesatake à Ottawa (110 milles) pour marquer les 110 ans d'injustices perpétrées à l'égard des femmes indiennes depuis l'adoption de la *Loi sur les Indiens*. Plusieurs membres de l'Association y participent (AFAQ 1980b).

1979 **Mise sur pied de deux programmes touchant la culture autochtone**

L'Association propose d'enseigner la culture autochtone dans les écoles fréquentées par des étudiants autochtones; l'artisanat et le patrimoine sont ciblés comme thèmes prioritaires. Faute de financement, le projet ne dura qu'un été (AFAQ 1980b).

1980 **Les premiers budgets de fonctionnement**

Les budgets alloués par le Secrétariat d'État (fédéral) et le SAGMAI (provincial) ont permis « de mettre sur pied un secrétariat permanent, de payer occasionnellement du personnel [...], et de maintenir des liens plus réguliers avec les chapitres régionaux et locaux » (Morissette 1983).

1980 **Les services de santé : un problème crucial chez la population autochtone**

Déposé auprès du ministère de la Santé et du Bien-être Canada, ce mémoire étoffé fut également envoyé à plusieurs ministères fédéraux et provinciaux, de même qu'à plusieurs associations luttant pour les droits des femmes et contre le racisme (AFAQ 1980a).

Des conférences constitutionnelles à la Commission royale sur les peuples autochtones : 1981 à 1996

1982

Combattre la discrimination en toutes circonstances et sur toutes les tribunes

L'Association présente un mémoire sur la discrimination sexuelle au Comité permanent des Affaires indiennes et du Nord canadien de la Chambre des communes.

1984

La violence : un fléau à combattre

Pour la première fois, la violence devient une des priorités d'action. Trois colloques tenus en 1996, 1998 et 2001 sur la violence en milieu autochtone réunissent plus de 1500 personnes.

1985

Fonds pour les victimes de discrimination

Un fonds est mis sur pied pour les femmes victimes de discrimination, à la suite de l'adoption du projet de loi C-31.

1988

Le développement de services de garde comme levier de participation économique

Aux audiences sur les services de garde autochtones, l'Association constate qu'une plus grande participation des femmes autochtones sur le marché de l'éducation et de l'emploi crée un besoin pressant pour des services de garde en milieu autochtone (AFAQ 1988).

1989

Enquête nationale autochtone concernant les répercussions du projet de loi C-31

Lors de l'Enquête nationale autochtone sur les impacts du projet de loi C-31, l'Association affirme : « Les femmes Indiennes se sont réjouies de l'abolition de la clause 12(1)(b) » (AFAQ 1989 : 1). Une joie de courte durée car la mise en œuvre de la loi est inégale : « une bande qui refuse d'inscrire les enfants, une autre qui nie le droit de vote à des femmes réinscrites pour une période de 10 ans, une autre qui nie à une femme le droit de vivre sur la réserve avec son époux. Beaucoup de femmes se voient privées d'accès à un logement décent » (*Ibid*).

1992

Reconnaissance auprès de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL)

Six ans après en avoir formulé la demande, l'Association est reconnue au sein de la section provinciale de l'APNQL ; elle peut siéger et participer à toutes les réunions, mais n'a pas le droit de vote.

1993

Prendre la place qui nous revient

Dans un mémoire déposé lors de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), l'Association identifie six priorités pour les femmes autochtones : violence familiale, services de garde, réalités urbaines, conséquences du projet de loi C-31, application de la Charte canadienne des droits et libertés dans d'éventuels gouvernements autochtones, et participation politique de femmes autochtones. Mary Two Axe Early présente aussi un mémoire à la CRPA.

1994

L'administration de la justice : pour une juste représentation des femmes autochtones

Au Comité de consultation sur l'administration de la justice en milieu autochtone, l'Association revendique « la juste représentation des femmes dans la mise en œuvre de nouveaux systèmes de justice dans les communautés ainsi que la prise en compte de leurs préoccupations relatives à la sécurité des femmes et des enfants. » (Pelletier et Rochette 2001: 3)

1995

Inclure les réalités autochtones dans la politique québécoise sur la famille

Au Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale, l'Association fait état des impacts de la violence sur les victimes et l'intégrité des communautés. Se basant sur ses propres travaux, elle suggère de soutenir le milieu autochtone dans ses démarches par la création, entre autres, de tables de concertation locales, d'un système de justice considérant les cultures autochtones ainsi que des programmes de prévention de la violence et de formation pour les intervenant(es).

Le tournant du siècle : 1997-2010

2000 **Participation à la Marche mondiale des femmes, une initiative de la Fédération des Femmes du Québec**
Lors de la Marche mondiale des femmes, l'Association énonce « sa position sur la nécessité d'intervenir pour améliorer la condition des femmes autochtones dans les maisons d'hébergement. » (CTFJ 2003) Cinq ans plus tard, l'Association et la Fédération signeront une déclaration de solidarité.

2000 **Tournée *Tous ensemble/Kasséwé/Together***
Une consultation provinciale est effectuée dans de nombreuses communautés et met l'accent sur plusieurs thèmes: territoire, habitation, développement économique, éducation, justice et santé. Environ 200 femmes ont participé à cette tournée : « les femmes ont exprimé leurs malaises face à l'application de la justice, au fonctionnement des appareils judiciaires et à la présentation des services parajudiciaires. » (Hannis 2000: 13)

2003 **Création du Réseau des maisons d'hébergement autochtones**
Le Réseau est mis en place par l'Association avec l'aide des responsables des maisons d'hébergement québécoises; le programme vise notamment à favoriser la formation d'intervenantes et le partage d'informations entre les différentes maisons. En raison de la diversité des expériences, ces échanges s'avèrent fort importants.

2005 **Colloque *Itinéraires d'égalité. Trajectoires des Femmes autochtones au Québec et au Canada***
À l'occasion du 30^e anniversaire de l'Association, un partenariat avec l'INRS permet de rassembler plus de 150 femmes des Premières Nations et du Peuple inuit. La quête autonomiste, thème central du colloque, est inséparable des initiatives de reconstruction sociale et d'affirmation culturelle qui émanent autant des communautés locales que des instances politiques autochtones provinciales.

2007 **Participation au groupe de travail sur le régime québécois d'adoption**
L'Association se joint au Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec pour produire un document qui aborde la place particulière que les enfants occupent dans les cultures autochtones, l'adoption traditionnelle chez les Premières Nations et les enjeux soulevés par la législation en vigueur.

2007 ***Enlace Continental à Kahnawake***
La cinquième « Rencontre continentale des femmes autochtones des Amériques » (Réseau ENLACE) est organisée à Kahnawake. Elle regroupe plus de 250 femmes provenant de 17 pays.

2008 ***Ishkuteu***
Projet de recherche-action développé dans le cadre d'un partenariat entre l'Association, le Réseau DIALOG, la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté au Québec (FRHFVDQ) et le Service aux collectivités de l'UQAM. Le projet a pour objectif « d'améliorer l'accès à des services répondant davantage aux besoins des femmes autochtones qui vivent une situation de violence conjugale et des problématiques associées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des communautés » (Pharand 2008 : i).

2010 ***Wasaiya — Parce que je suis femme et autochtone : pour un plein respect du droit à l'égalité des femmes autochtones du Québec***
Programme de formation issu d'une collaboration entre la Clinique juridique de l'UQAM, le Service aux collectivités de l'UQAM et l'Association, Wasaiya vise à mieux outiller les femmes autochtones provenant de neuf communautés au Québec « à l'égard de leurs droits et des mécanismes qu'elles peuvent utiliser pour s'en prévaloir » (Duhaime et al. 2010: 4).

2010 **Mobilisation en lien avec le projet de loi C-3**
L'Association dépose son mémoire sur le projet de loi C-3 : *Loi favorisant l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens* qui donne suite à la décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique dans l'affaire *McIvor c. Canada*. L'Association salue la volonté de modifier les dispositions de la *Loi sur les Indiens* portant sur l'inscription au registre, mais déplore « la vision restrictive proposée par le gouvernement fédéral qui ne mettra pas réellement fin à cette discrimination et l'absence de toute mesure ou mécanisme effectif et significatif de consultation avec les peuples autochtones. » (FAQ 2010 : 3).

2012

Lignes directrices en matière de recherche avec les femmes autochtones

«Le document propose une mise en contexte de la recherche impliquant les Peuples autochtones et plus particulièrement celle qui concerne les femmes autochtones [et] un bref aperçu d'outils existants ainsi que des principes et des modalités devant être respectées» (FAQ 2012 : 4).

2013

Célébrons notre histoire, dessinons notre futur

À l'occasion de son 40^e anniversaire, l'Association réunit quelque 200 femmes provenant des 10 Nations autochtones du Québec ainsi que des milieux urbains. Autour du thème « Célébrons notre histoire, dessinons notre futur », la rencontre vise à renforcer leurs capacités en matière de leadership.

2014

Valoriser la gouvernance traditionnelle autochtone au féminin

Cette conférence a réuni quelque 170 femmes provenant des communautés des Premières Nations de toutes les régions du Québec.

2014

Trousse à outils pour sages-femmes autochtones

Avec le concours du Conseil national autochtone des sages-femmes, l'Association lance une nouvelle trousse à outils.

2015

Nāniawig Māmawe Nīnawind. Debout et solidaires.

Ce document vise à circonscrire les causes du phénomène des femmes autochtones disparues et assassinées au Québec et à en dégager toutes les particularités de façon à pouvoir élaborer une stratégie globale afin de le prévenir et d'en atténuer les effets.

2016

Reconnaissance du statut d'organisation autochtone représentative

L'Association obtient ce statut du ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord Canada. Cette reconnaissance lui permet d'obtenir le financement nécessaire à la poursuite de ses activités, mises en péril par les coupes du gouvernement conservateur (FAQ 2016).

2017

Tsi Te Tio'karas Tatia'kénhe Tanon Tsi Te Ioswat'the — Sortir de l'ombre, marcher vers la lumière

Publication d'un guide d'intervention et d'une formation en matière d'agression sexuelle.

2017

à

2018

Participation aux commissions d'enquête nationale et provinciale

En continuité des événements de l'automne 2015 à Val-d'Or, l'Association a réclamé à maintes reprises la tenue d'une enquête publique judiciaire indépendante sur les relations entre les femmes autochtones et les institutions policières. En 2017 et 2018, elle a participé à deux commissions d'enquête : à l'échelle fédérale, la Commission d'enquête nationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées ; à l'échelle provinciale, la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics.

2018

Formation aux intervenant(e)s des CALACS

Une formation de deux jours destinée aux intervenant(e)s des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) est mise sur pied afin de les outiller pour améliorer leur intervention auprès de femmes autochtones et de les sensibiliser à leurs réalités et à leurs besoins.

2018

Contrer l'extractivisme

Dans le cadre de la rencontre internationale « Femmes en résistance face à l'extractivisme », 40 femmes autochtones de 13 pays se sont rencontrées dans le but de reconnaître le travail de chacune et de réaffirmer leurs luttes à la défense de la vie et du territoire (FAQ 2018).

À travers le temps

Entre 1974 et 2018, l'Association a déposé auprès des instances gouvernementales plus de 65 mémoires. Quelques-uns ont marqué leur époque.

1976 : Réveille-toi Femme Autochtone! / Wake-Up Native Woman!

Déposé au Conseil de Révision de la *Loi sur les Indiens* dans lequel l'Association recommande que l'Indienne conserve son statut même dans le cas d'un mariage avec un non Indien.

1982 : La discrimination à l'égard des femmes indiennes

Déposé au Sous-comité des Affaires indiennes et du Nord Canada. Le mémoire formule plusieurs recommandations juridiques afin de modifier tous les articles de la *Loi sur les Indiens* qui reproduisent une discrimination sexuelle à l'égard des femmes indiennes.

1976

1980

1982

1989

1989 : Présentation de l'AFAQ à l'Enquête Autochtone Nationale sur l'Impact de la loi C-31

Le mémoire explique que des discriminations persistent malgré l'adoption du projet de loi C-31, notamment en raison de sa difficile mise en oeuvre.

1980: Les services de santé, un problème crucial chez la population autochtone du Québec

Déposé à Santé et Bien-être Canada (et plusieurs autres organismes), ce mémoire fait état du manque de médecins dans les réserves et de la non-accessibilité aux soins dans le système public.

1993 : Prendre la place qui nous revient

Déposé à la Commission royale sur les peuples autochtones; les principaux thèmes identifiés sont la violence, les services de garde et la *Loi sur les Indiens*.

2007 : L'adoption traditionnelle et/ou coutumière chez les Autochtones

Déposé au Groupe de travail sur le régime québécois d'adoption, au ministère de la Justice et au ministère de la Santé et des Services sociaux, le mémoire recommande de prendre en compte les réalités culturelles et familiales autochtones en favorisant l'adoption circonscrite à la famille élargie et à la communauté ou à la Nation.

1993

1995

2007

2016

2016 : Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait

Déposé dans le cadre de la consultation des organisations autochtones pour l'élaboration du plan d'action gouvernemental : *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, présenté au Secrétariat à la condition féminine.

1995 : Mémoire déposé à la Commission crie sur la souveraineté du Québec

L'Association note les dangers que présentent les revendications souverainistes québécoises pour les Premières Nations quant à la reconnaissance de leurs droits au sein d'un Québec souverain.

Égalité juridique

Depuis les débuts de l'Association, la lutte pour l'égalité juridique et pour la justice plus largement a été sa pierre d'assise. Malgré des actions d'ordre social, économique, politique et culturel au cours des dernières décennies pour améliorer la qualité et les conditions de vie des femmes et des communautés, l'égalité juridique demeure le lieu d'une convergence et d'une lutte majeure.

Le combat mené afin que la *Loi sur les Indiens* soit modifiée ne constitue qu'un volet de la lutte pour l'égalité juridique. Cette lutte ne s'est d'ailleurs pas réglée avec le projet de loi C-31, qui en 1985 modifiait l'article 12(1)b) de la *Loi sur les Indiens* et reconnaissait le statut d'Indiennes aux femmes ayant marié des non Indiens, et à leurs enfants. Si les modifications engendrées par le projet de loi C-31 ont permis de pallier certaines injustices, elles ont parallèlement avivé des tensions entre individus de différents statuts — ce qui nuit à la formulation d'un projet national autochtone commun — et créé un nouveau type d'exclusion pour ces femmes qui sont parfois surnommées les « C-31 » et considérées comme des « demi-Indiennes » (Garneau 2002). De plus, une nouvelle discrimination est apparue envers les mères célibataires, qui doivent « fournir un affidavit signé par le père de leur enfant pour déterminer le statut de celui-ci », afin de s'assurer qu'il soit bien Indien. À défaut de cette preuve signée, le père de l'enfant est présumé non Indien (AFAQ 1989 : 4). L'Association a continué au fil des années à revendiquer l'équité entre les sexes en ce qui concerne la reconnaissance du statut et l'appartenance à une bande indienne.

En avril 2010, alors que se tenaient les consultations autour du projet de loi C-3 qui a mené à l'adoption de la *Loi favorisant l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens*, l'Association prenait de nouveau position en dénonçant la faible portée du projet de loi, ce dernier ne mettant en place aucun processus de consultation avec les Premières Nations. En effet, l'Association considère que le gouvernement adopte des mesures qui ont uniquement pour objectif de résoudre un problème spécifique et « rate l'occasion de finalement éradiquer les formes historiques et institutionnelles de discrimination dont sont victimes les femmes autochtones et leurs descendants depuis 1876, en raison de l'adoption de la *Loi sur les Indiens*. » (FAQ 2010 : 18). L'Association recommande que le gouvernement du Canada tienne des séances de consultation inclusives pour toutes les communautés et organisations autochtones qui désirent participer.

Soulignons l'appui inconditionnel de l'Association au projet d'autonomie politique des autorités autochtones à travers toutes ces périodes. L'Association se distancie toutefois du discours dominant en insistant sur la nécessité de prévoir des mécanismes garantissant que les femmes ne soient pas exclues du processus politique ni discriminées par les conseils de bande, majoritairement composés d'hommes. L'Association maintiendra cette position tout au long des débats constitutionnels de la fin des années 1980 et du début des années 1990.

L'Association demeure la seule organisation autochtone du Québec préconisant l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, qu'elle exige de front avec l'autonomie politique. Elle a toujours avancé que les droits collectifs allaient de pair avec les droits individuels, et démontre que cette co-existence est possible, en assurant une place égale à chacun et chacune à l'intérieur du projet social autochtone.

Violence

En 1984, l'Association fait de la violence dans les communautés autochtones une de ses priorités. Dès 1987, une campagne de sensibilisation intitulée *La violence nous déchire, réagissons!* est lancée à travers la province et vise à rejoindre autant les communautés que les intervenant(e)s et les gouvernements. Un poste de coordonnatrice à la promotion de la non-violence est aussi créé rapidement.

Durant la décennie 1990, les femmes tentent de cerner les causes du problème de la violence afin de réviser les différentes méthodes d'intervention. On constate que les services ne sont absolument pas en phase avec les réalités autochtones et on dénonce le financement intermittent de la part des gouvernements. La segmentation des services et le manque de coordination entre les différents programmes rendent l'intervention et les progrès très difficiles. Le processus de judiciarisation des agresseurs et des victimes est remis en question, de même que l'efficacité de l'intervention policière en milieu autochtone. Le problème s'étend jusqu'aux intervenant(e)s de première ligne, qui sont trop souvent mal préparé(e)s et isolé(e)s.

La décennie se termine avec l'organisation de trois colloques sur le thème de la violence. Les causes du problème sont mises en lumière : la colonisation, la *Loi sur les Indiens*, les pensionnats, de même que la perte d'identité politique et culturelle. Parmi les solutions envisagées, on souligne l'importance d'écouter les récits des personnes ayant le courage de dénoncer et de responsabiliser les agresseurs. Une culture de la non-violence se dessine au sein de l'Association, qui privilégie des actions collectives pour la guérison.

Au cours des années 2000, l'Association cherche à mieux comprendre les enjeux qui permettraient d'améliorer le traitement judiciaire des cas de violence faite aux femmes autochtones. Une série de formations est développée pour les intervenant(e)s en milieu autochtone. Les revendications se concentrent plus particulièrement autour de l'accès aux services en réponse aux besoins des femmes (particulièrement à travers les maisons d'hébergement), notamment par le dépôt d'un mémoire auprès de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence faite aux femmes, de même qu'avec la mise sur pied, en 2008, du projet de recherche-action *Ishkuteu*.

Depuis les dernières années, les efforts de l'Association se sont fortement concentrés autour du phénomène des femmes disparues et assassinées. Elle participe à des actions provinciales, nationales et internationales pour sensibiliser les acteurs institutionnels et les publics à la violence et aux agressions sexuelles envers les femmes autochtones. En 2015, l'Association, en collaboration avec Amnesty internationale, lance une nouvelle campagne contre la violence faite aux femmes autochtones.

Tout récemment, en mars 2018, le Forum des Premières Nations sur les agressions sexuelles a été organisé par l'Association en partenariat avec la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. Cette rencontre, qui a mobilisé quelque 200 personnes de divers horizons, a engendré un plan d'action et a donné lieu au lancement de la campagne #ongueritensemble. Avec cet outil, les gens peuvent partager sur les médias sociaux leur engagement dans la lutte contre les agressions sexuelles au sein de leur communauté.



Leadership

Pour faire avancer les revendications des femmes autochtones, l'Association joint régulièrement sa voix à celles de différentes organisations et multiplie les présences sur les tribunes publiques. Ainsi, tous les projets de loi, mesures ou politiques des différents paliers de gouvernements concernant les femmes autochtones ont été étudiés par l'Association. Dans les années 1980 et 1990, l'Association participe aux débats constitutionnels. En 1988, elle dépose un mémoire sur l'accord du lac Meech dénonçant le fait que les Peuples autochtones ne soient pas reconnus comme société distincte. L'Association agit également à l'échelle provinciale. Elle participe plus récemment à l'organisation du Forum Plan Nord 2012, soulignant notamment que ce Plan crée des emplois majoritairement destinés aux hommes et qui pourront avoir des répercussions négatives dans les communautés autochtones. En 2016, l'Association écrit une lettre ouverte au premier ministre québécois et réclame la tenue d'une enquête indépendante et impartiale sur les comportements des forces policières québécoises à l'égard des femmes autochtones.

Tout en militant pour l'égalité juridique des femmes, l'Association a su diversifier ses champs d'action au fil des années et accroître sa présence sur les scènes nationale et internationale, touchant pratiquement à tous les aspects du quotidien des femmes autochtones. Au cours des années 1990, les médias s'intéressent de plus en plus à l'Association et celle-ci publie régulièrement des communiqués de presse, afin de sensibiliser l'ensemble de la population aux enjeux qui concernent les femmes autochtones. Elle s'assure également d'avoir une visibilité accrue en créant des alliances, tout particulièrement avec la Fédération des Femmes du Québec, avec laquelle elle signe une déclaration solennelle de solidarité en 2004. L'Association participe également à plusieurs événements, parfois en partenariat avec d'autres organisations, de manière à accroître sa présence dans les médias, sur la place publique et dans le milieu universitaire. Les forums, colloques et tables rondes font partie des activités régulières de l'Association depuis sa fondation et ont occupé une place particulièrement importante depuis la fin des années 1980.

En plus de militer pour influencer les politiques nationales et provinciales, les actions de l'Association engagent aussi les instances politiques autochtones. Par exemple, en 1995, elle présentait un mémoire à la Commission crie sur la souveraineté du Québec dans lequel elle note les dangers que présentent les revendications souverainistes québécoises pour les Premières Nations. Ses actions au Québec lui avaient déjà permis d'obtenir un siège à la Table des Chefs de l'APNQL en 1992. Bien qu'elle n'ait pas de droit de vote, elle est la seule association qui permette aux femmes de se faire entendre lors de ces réunions. Ce siège, qui lui était jusqu'alors officieusement octroyé, a fait l'objet d'une entente officielle le 28 juin 2001.

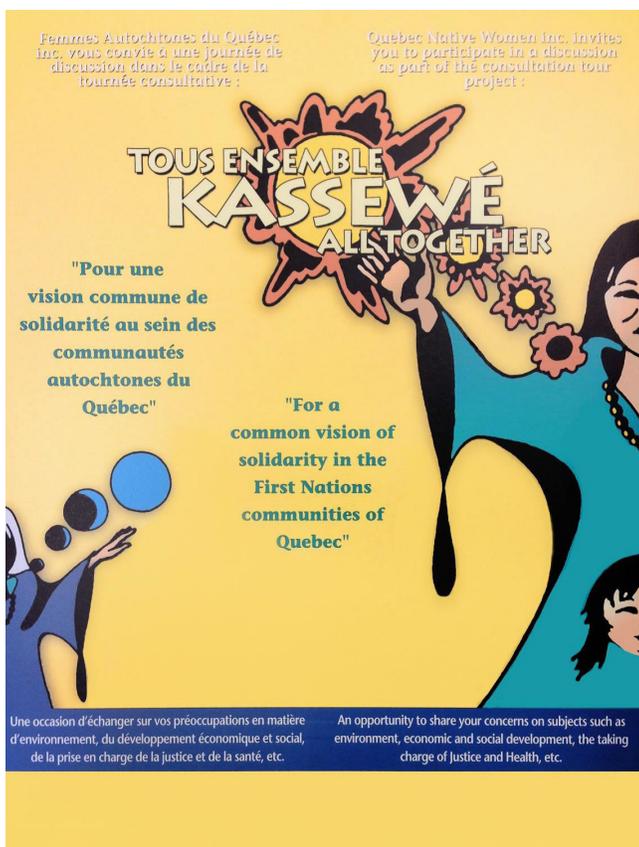
L'Association s'implique également au sein d'instances internationales. En 2009, en reconnaissance de son expertise particulière, elle obtient un statut consultatif au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). Elle participe par ailleurs à l'Instance permanente de l'ONU sur les questions autochtones qui relève également de l'ECOSOC. Au moyen d'actions de portée provinciale, nationale et internationale, l'Association devient donc, comme le déclarait l'ancienne présidente Michèle Rouleau, « la voix de plusieurs femmes qui n'en ont pas toujours ».

Relations avec les Nations

Rapidement après sa fondation, l'Association effectue plusieurs enquêtes afin de recueillir le point de vue des femmes des communautés et des milieux urbains pour cibler leurs besoins et ainsi mieux orienter ses actions. Le premier mémoire de l'Association, *Réveille-toi, Femme autochtone!* (1977) s'appuyait sur une enquête réalisée auprès de 369 femmes et de 66 hommes de divers endroits dans la province. Un autre mémoire produit en 1980, *Les services de santé : un problème crucial chez la population autochtone*, faisait état d'une enquête qui avait eu lieu au cours de l'été 1979 auprès de 1380 personnes autochtones.

Cette volonté de représenter les intérêts, préoccupations et actions des femmes autochtones dans les dossiers qui les concernent s'est maintenue et renouvelée au cours de l'histoire de l'Association. Au tournant du siècle, l'Association lançait une vaste tournée de consultation à l'échelle de la province. Deux cents femmes de toutes les Nations furent consultées au cours du printemps et de l'été 2000. Les résultats furent rassemblés dans un rapport étoffé : *Kassewé – Tous ensemble pour une vision commune de la solidarité au sein des communautés autochtones du Québec* (Hannis 2000).

Par ailleurs, l'Association a toujours eu à cœur d'informer les femmes membres de même que toutes les femmes autochtones sur les sujets qui les concernent et sur les revendications autochtones en général (Lévesque 1993). Dès 1990, dans la foulée des développements du dossier de la violence, le bulletin d'information *Ensemble contre la violence – Anishnabe – kwe* est lancé avec l'objectif de fournir aux femmes des communautés des informations utiles sur les services et ressources existants. Trois numéros du bulletin seront publiés cette même année.



[Il] est essentiel que nous disposions de moyens pour communiquer. Pour assurer la dissémination d'informations précises dans nos communautés, l'association des Femmes Autochtones du Québec compte produire : 1) un bulletin d'information 2) un guide de ressources 3) un recueil de photos
(Journal *Anishnabe – Kwe*, janvier 1990)

Le *Mocassin Télégramme* prendra la relève en 1993 et malgré plusieurs interruptions faute de financement adéquat, il sera tiré à 2000 exemplaires trois fois par année dans les années 2000; sa diffusion reprendra en 2014.

Finalement, l'Association s'assure de maintenir une relation continue avec ses membres provenant des diverses Nations de la province, en tenant chaque année une Assemblée générale (AGA) à laquelle assistent des déléguées, ainsi que les membres de l'exécutif. L'AGA est l'occasion pour le comité exécutif de faire le point sur les différents dossiers en cours et pour les déléguées représentant les Nations de formuler des résolutions. Les dossiers sur lesquels l'Association travaille sont présentés et discutés, des ateliers sur les enjeux-clés sont organisés et des décisions sont prises afin de définir les orientations actuelles et futures de l'organisation.

Maisons d'hébergement : Depuis la fin des années 1980, l'Association milite pour la reconnaissance des besoins particuliers des femmes autochtones

La publication en 1991 du *Programme de la violence familiale* constitue un moment décisif. Pour l'élaborer, la coordonnatrice de l'époque visite les communautés et rencontre les femmes. Les communautés sont réceptives face aux efforts menés par l'Association, trouvent important de parler de violence et de santé mentale, et de chercher des solutions aux problématiques existantes. Plusieurs idées sont alors formulées : bulletin provincial, guide de ressources pour les communautés et journal. Le programme cible les enjeux reliés aux maisons d'hébergement qui accueillent des femmes autochtones : formations destinées aux intervenant(e)s, systèmes d'entraide communautaire, enjeu de la santé mentale, communications avec les médias.

En 2003, l'Association crée le Réseau des maisons d'hébergement autochtones pour soutenir les intervenant(e)s dans l'amélioration de la prestation de services et l'élaboration des programmes et des services d'aide pour les victimes de violence. Le Réseau soutient la mission de non-violence de l'Association et sensibilise les communautés autochtones aux problèmes de la violence conjugale et à l'importance des maisons d'hébergement. Regroupant aujourd'hui 11 maisons en communauté et en milieu urbain, il favorise la formation et le partage d'informations. Soulignons que «le Réseau emploie une démarche de nature autochtone [...] cette vision englobe la famille et la collectivité dans le cadre d'un processus de guérison holistique mettant à contribution les femmes, les hommes et les enfants.» (ARI 2012)

Le projet de recherche-action *Ishkuteu* (2008), issu d'un partenariat avec DIALOG, la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté au Québec et le Service aux collectivités de l'UQAM, a été développé afin «d'améliorer l'accès à des services répondant davantage aux besoins des femmes autochtones qui vivent une situation de violence conjugale et des problématiques associées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des communautés.» (Pharand 2008 : i). 195 intervenantes des maisons d'hébergement autochtones et allochtones ont été sensibilisées aux réalités du monde autochtone, notamment à travers des activités de maillage et des séances de formation.

Jeunesse : Assurer le leadership des jeunes femmes autochtones pour les futures générations

Un des premiers mémoires déposés en commission parlementaire faisait état du problème de l'adoption d'enfants indiens par des parents non Indiens (AFAQ 1977). Depuis, l'Association réexamine constamment les pratiques de la Direction de la protection de la Jeunesse et met l'accent sur les réalités culturelles liées à l'adoption coutumière. En 2016, l'Association se montrait favorable à «l'intention du législateur de reconnaître légalement les ordres juridiques autochtones et leurs effets dans le système légal québécois en matière d'adoption coutumière» (FAQ 2016 :3), tout en suggérant que le terme «garde d'enfant» soit employé plutôt qu'«adoption coutumière», puisqu'il reflète mieux la vision autochtone de l'adoption.

L'Association s'est aussi engagée depuis les années 1980 à faire la promotion de la non-violence auprès des communautés et particulièrement des jeunes. Des outils d'accompagnement et des répertoires sont régulièrement produits dans le cadre de formations. Par exemple, le livret *Tambour des jeunes* (2000) fait état d'une session de formation pour sensibiliser les jeunes femmes et hommes de 18 à 25 ans aux questions fondamentales de la démocratie civique. Un outil de référence a été produit, contenant de réflexions sur l'histoire, l'identité, la spiritualité, les relations interculturelles et les relations hommes-femmes.

Les activités de l'Association incluent un volet jeunesse afin de susciter la participation et l'engagement de la prochaine génération. Depuis 2005, le Conseil des Jeunes se compose d'une déléguée par Nation, et a comme objectif de défendre les intérêts des jeunes femmes de 18 à 30 ans auprès du conseil d'administration. Les jeunes femmes autochtones ont aussi des occasions de se faire entendre au niveau politique, notamment à l'École d'été de l'Institut du Nouveau-Monde, ou encore en étant impliquées dans la planification de la Stratégie d'action pour la jeunesse autochtone 2017-2022.

Recherche : L'Association s'est régulièrement investie dans des enquêtes ou des activités de recherche afin de mieux comprendre les besoins de ses membres et de renouveler les connaissances sur différentes questions

L'Association soutient la réalisation de travaux de recherche sur plusieurs thèmes, et élabore des cadres conceptuels pour mieux défendre les réalités des femmes autochtones. *L'État des lieux : violence et santé mentale chez les Autochtones du Québec*, par exemple, présente une synthèse critique des connaissances sur les questions de santé mentale et de violence dans les communautés autochtones. Le rapport dénonce le manque d'indicateurs qui permettraient de dresser un portrait plus adéquat de la situation. Des leaders dénoncent aussi la parcellisation des services en réclamant «la prise en charge et l'adaptation culturelle [et la mise en valeur] des conceptions autochtones de la santé» (Pelletier et Laurin 1993 :15).

Les travaux de recherche menés sous l'égide de l'Association visent à toujours mieux s'informer sur les besoins des femmes et à améliorer les pratiques de l'organisation. En 2002, une *Étude des besoins* a permis de mener un travail d'enquête et de consultation auprès de 123 femmes de différentes communautés pour mieux orienter les termes d'une planification stratégique. Le questionnaire a porté sur les besoins des femmes par rapport à leurs conditions de vie, à leurs communautés et à l'Association. Cette consultation, fort appréciée, mena à des actions ciblées, dont la création de nouveaux postes, de nouvelles formations, et une restructuration pour être toujours plus en contact avec les femmes (Groupe Recherche Focus 2002).

L'Association s'interroge depuis longtemps sur les meilleures façons de mener des recherches qui respectent les valeurs et les savoirs des femmes. En 2012, elle formalise ses questionnements à travers les *Lignes directrices en matière de recherche avec les femmes autochtones* (Basile 2012), un document évolutif et inclusif, proposant plusieurs outils destinés aux chercheuses. L'Association y souligne la double particularité de la recherche avec les femmes autochtones, découlant du fait qu'elles soient à la fois femmes et autochtones. Elle définit ainsi 12 principes qui s'ajoutent aux 4 déjà formulés par l'Organisation nationale de la santé autochtone à cet égard, et qui devraient guider la recherche impliquant les femmes autochtones.

Formations : Au fil du temps, de nombreuses formations ont été offertes à la population autochtone et allochtone en lien avec des enjeux variés

Une des premières formations organisées (1992) était dédiée aux intervenant(e)s des maisons d'hébergement pour femmes autochtones victimes de violence. Le but était de les informer de la vocation première des maisons, des services offerts, des ressources complémentaires, ainsi que des difficultés reliées au financement. Cette formation s'inscrivait dans un mandat plus large, qui se poursuit aujourd'hui, de la lutte contre la violence faite aux femmes autochtones dans les communautés et en milieu urbain.

L'Association s'est aussi mobilisée en 2003 pour offrir une formation éducative de trois jours sur le droit autochtone innu. Intitulée *Innu Tipenitemun*, elle visait à étendre les connaissances des jeunes, hommes et femmes, sur l'autonomie gouvernementale, le droit autochtone, le système onusien, les traités modernes et la *Loi sur les Indiens*, entre autres. La formation a été donnée à 24 jeunes adultes âgés de 18 à 30 ans. Elle leur a permis d'acquérir des outils et des moyens pour atteindre la reconnaissance de leurs droits et ceux des membres de leur communauté.

Dans l'optique d'informer les femmes autochtones de différentes Nations sur les droits de la personne, le projet de formation *Wasaiya* fut lancé en 2010, en collaboration avec la Clinique juridique et le Service aux Collectivités de l'UQAM. L'atelier s'intéressait plus particulièrement à trois problématiques : les questions relatives au statut juridique, la *Loi sur la protection de la jeunesse* et les biens immobiliers matrimoniaux. *Wasaiya* visait à contrer le manque de ressources et à donner aux femmes autochtones des moyens pour améliorer leurs conditions de vie. Plus de 120 femmes autochtones y ont participé entre 2010 et 2012.

Alliances : Depuis sa création, l'Association a misé sur diverses alliances et partenariats avec des organisations autochtones et québécoises

Le projet Mikimon est né en 1999 du partenariat entre l'Association et l'Institut national de la recherche scientifique. L'objectif était de mettre à jour les difficultés auxquelles les femmes autochtones se heurtaient sur le marché du travail et de formuler des propositions en réponse à ces enjeux. Le partenariat, financé par Condition féminine Canada, a mené à la publication en 2001 du rapport *Les femmes autochtones et l'emploi: défis et enjeux des programmes d'employabilité au Québec*. Il a permis de formuler des recommandations visant l'acquisition de connaissances nouvelles, la diffusion de ces connaissances, la sensibilisation et l'encadrement des clientèles et enfin la mise en place de programmes pilotes d'employabilité.

C'est dans cet esprit que l'Association et la Fédération des Femmes du Québec (FFQ) ont signé une déclaration solennelle de solidarité, que la FFQ a réitérée à plusieurs reprises, notamment en 2015 et en 2016. La FFQ est une organisation féministe autonome, fondée en 1966, qui travaille à la transformation et à l'élimination des rapports sociaux de sexe et des rapports de domination dans toutes les sphères de la vie. Elle soutient plusieurs des revendications de l'Association, notamment celles concernant l'autodétermination des Peuples autochtones, la tenue d'une enquête nationale sur le cas des femmes autochtones disparues et assassinées.

L'Association et le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) ont établi un partenariat en 2008 pour travailler ensemble à aider les Autochtones vivant en milieu urbain. Le RCAAQ milite depuis 40 ans pour les droits et intérêts des citoyen(e)s autochtones dans les villes du Québec. De concert, les deux organismes ont signé des mémoires :

Mémoire concernant la révision de la Loi sur la protection de la jeunesse : dans le passé il y a eu les pensionnats indiens. Aujourd'hui doit-on absolument répéter l'histoire?

Mémoire sur l'adoption coutumière et/ou traditionnelle chez les Autochtones.

International : La présence de l'Association sur de nombreuses tribunes à l'international caractérise aussi ses initiatives militantes

Le Réseau ENLACE (Enlace continental des femmes autochtones des Amériques), a été créé en 1993 à l'initiative de l'Association, en collaboration avec Droits et Démocratie et l'Agence canadienne de développement international. Il regroupe 23 organismes de femmes autochtones provenant des Amériques. L'Association y représente les femmes des Nations autochtones du Québec et a participé à toutes les rencontres continentales, qui ont lieu tous les trois ou quatre ans. Enfin, l'existence du réseau permet la consolidation des échanges entre les femmes autochtones à l'échelle intercontinentale.

L'Association a participé en 1996 à la première rencontre internationale *Indigenous Women of the Americas*, qui s'est tenue au Guatemala. Durant cet événement, des femmes autochtones des trois Amériques ont pu travailler ensemble à des projets concrets de communication à l'échelle internationale. Aujourd'hui, elles continuent de se réunir autour d'initiatives pour la protection du territoire (Terre-Mère), de l'environnement et de la souveraineté des Peuples autochtones des Amériques. De plus, elles affirment leur responsabilité d'assurer la sécurité, le bien-être et la santé de leurs enfants et des générations à venir.

Depuis les années 2000, et tous les 5 ans depuis lors, l'Association participe activement à l'organisation des activités de la Marche mondiale des femmes, une initiative de la FFQ. En 2015, l'Association a été membre de la Coordination du Québec pour la Marche. Durant ces rencontres qui réunissent des femmes du monde entier, l'accent est mis sur la création de stratégies de résistance, de transformation sociale et de solidarité internationale. De plus, la Marche promeut la lutte contre la violence et la pauvreté. En 2010, la Marche mondiale des femmes a rallié 4500 groupes de femmes provenant de 150 pays.

Bibliographie

- Aboriginal Research Institute (ARI). 2012. Interactions au sein des communautés : Accroître la sensibilisation dans la collectivité en général, in *Recueil des pratiques prometteuses visant à réduire la violence faite aux femmes Autochtones au Canada et à accroître leur sécurité*. Ottawa : Ministère de la Justice du Canada. <https://tinyurl.com/y8mk4nx>.
- Association des femmes autochtones du Québec (AFAQ). 1980a. *Pourquoi une association des femmes autochtones du Québec*. AFAQ, Montréal.
- Association des femmes autochtones du Québec (AFAQ). 1980b *Historique de l'Association des Femmes Autochtones du Québec, 1974-1980*. Présenté par Thérèse Lagacé. AFAQ. 94p, Montréal.
- Association des femmes autochtones du Québec (AFAQ). 1988. *Présentation de l'Association des Femmes Autochtones du Québec aux audiences sur les services de garde autochtones*. AFAQ, Montréal, 14 p.
- Association des femmes autochtones du Québec (AFAQ). 1989. *Présentation à l'Enquête autochtone nationale sur l'impact de la Loi C-31*. AFAQ, Montréal, 15 p.
- Basile Suzy. 2012. *Lignes directrices en matière de recherche avec les femmes autochtones*. *Femmes autochtones du Québec*, 22 p. <https://tinyurl.com/yc7nug6t> , Consulté le 2017-01-12.
- Comité tripartite Femmes-Justice (CTFJ).2003. *Rapport présenté au comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle*. Québec.
- Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA). 1996. *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*. 4 Volumes. Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa.
- Direction des Affaires indiennes. 1958. *Sommaire des activités 1948-1958*. Direction des Affaires indiennes, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, Ottawa.
- Droits et Démocratie. 2018. *Présentation de la trousse Femmes autochtones des Amériques*. Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, <http://publications.gc.ca/collections/Collection/E84-16-2006F-1.pdf>.
- Duhaime Bernard *et al.* 2010. *Wasaiya, parce que je suis femme et autochtone: pour un plein respect du droit à l'égalité des femmes autochtones au Québec*. Service aux collectivités UQAM, Femmes Autochtones du Québec. 59p. Montréal. <https://tinyurl.com/yc5z4jdk>.
- Femmes autochtones du Québec (FAQ). 2010. Mémoire. *Projet de Loi C-3 : Loi favorisant l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens en donnant suite à la décision de la cour d'appel de la Colombie-Britannique dans l'affaire McIvor c. Canada*. Femmes autochtones du Québec, Présenté au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord, Chambre des communes, Kahnawake, 21 p.
- Femmes Autochtones du Québec (FAQ). 2016. *La reconnaissance des effets des ordres juridiques autochtones dans le système québécois : la garde ou adoption des enfants autochtones des pratiques traditionnelles et coutumières*. FAQ, Kahnawake.
- Femmes autochtones du Québec (FAQ). 2018. *Analyse des enjeux soulevés lors de la rencontre internationale « femmes en résistance face à l'extractivisme »*. Montréal, <https://tinyurl.com/y7fndujg> .
- Garneau Édith. 2002. *Perspectives de femmes des Premières Nations au Québec sur les chevauchements identitaire : entre le genre et la nation*. Thèse de doctorat (Science politique), Université du Québec à Montréal, Montréal.
- Groupe de recherche Focus. 2002. *Étude des besoins de FAQ: Accroître son rayonnement et son enracinement dans les communautés autochtones*. FAQ, Kahnawake, 54p.
- Hannis Prudence. 2000. *Kassewé – Pour une vision commune de solidarité au sein des communautés autochtones du Québec*. FAQ, Montréal.
- Morissette Diane et Michèle Rouleau. 1982. *Vitalités et regroupements chez les femmes autochtones du Québec*. Rapport soumis à la Direction régionale du Québec du Secrétariat d'État, Montréal, 204 p.
- Pelletier Clotilde et Carole Laurin. 1993. *État des lieux. Violence et santé mentale chez les Autochtones du Québec*. Centre de recherche et d'analyse en sciences humaines (SsDcc), Recherche préparée pour l'Association des Femmes Autochtones du Québec, Montréal.
- Pharand Sylvie. 2008. *ISHKUTEU - Des services d'aide en violence conjugale en réponse aux besoins des femmes autochtones*. Université du Québec à Montréal, Service aux collectivités, Montréal, 63 p. http://www.reseaudialog.qc.ca/Docs/Etudedebesoins_Ishkuteu.pdf, Consulté le 2017-01-12.

